

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 NOVEMBRE

L'ÉTAT DES ESPRITS

On convertit ! on enquête ! on intrigue ! La Chambre est à peine ouverte et déjà toutes les coteries parlementaires et républicaines s'agitent, prêtes à se ruer les unes sur les autres, remplissant les couloirs de leurs clabauderies, sacrifiant à leurs rivalités et à leurs convoitises les intérêts généraux du pays.

Le Pays ! Que dit-il, que pense-t-il ? C'est à peine si nos républicains s'en occupent et cependant, pour peu qu'ils l'aient parcouru et aient eu le souci de recueillir les impressions qui se dégagent de l'ensemble de l'opinion, ils auraient pu se convaincre que s'il y a encore en régime républicain, il n'y a plus nulle part de sympathies, de croyances et de sentiments républicains.

On ne peut aborder en province un seul citoyen ou contribuable, à quelque nuance qu'il appartienne, sans qu'une question, une seule, vous soit immédiatement posée : « Eh ! bien, quand donc en finira-t-on avec cette anarchie parlementaire et gouvernementale ? »

Les républicains, ou, du moins, les politiciens qui se disputent dans les Chambres et se querellent dans leurs journaux, affectent de ne rien entendre et de ne rien comprendre.

Il est bien possible, d'ailleurs, qu'ils n'entendent et ne comprennent pas, tellement ils sont absorbés par leurs préoccupations personnelles, leurs querelles de portefeuille, leurs haines de secte ; ils se battent pour savoir qui mettra son étiquette sur la boutique et ils ne sentent pas que les fondements de la maison se disloquent et que la toiture va s'effondrer, écrasant marchands et marchandises.

Le pays est las, écouré, fatigué ; une sorte de décomposition générale du parti républicain se manifeste sous toutes les formes ; les intérêts menacés ont retiré leur

confiance à un régime de ruines et de gaspillages.

Le dégoût est venu ensuite, dégoût provoqué par le désordre politique, le manque de direction, l'impuissance gouvernementale, les promesses jamais réalisées, l'incohérence dans les idées, la confusion de tous les pouvoirs, les scandales éclaboussant députés, ministres, chefs d'Etat.

Le pays ne raisonne pas l'impression qu'il subit ; il se sentait autrefois emporté par un courant de confiance vers la République, et écoutait à peine les leçons de l'expérience qu'on lui rappelait, les conseils et les avis qu'on lui donnait ; il croyait à la République et il y allait ; rien ne semblait pouvoir l'en détacher.

Aujourd'hui, si quelques-uns, par intérêt, peur ou naïveté, y demeurent, la plupart n'y sont plus.

Ils continuent peut-être encore à voter pour des républicains. Il y a des habitudes qui résistent même au dégoût, mais à la première occasion, sous le moindre prétexte, ils sont tout prêts à se secouer et à repousser ce régime dont ils entrevoient les périls et dont ils comprennent l'incapacité, dont ils sentent l'impuissance.

Personne ne croit plus à la République, voilà ce qui ressort très nettement du moindre examen de l'état des esprits.

Les gens du Parlement peuvent clabauder et s'agiter, on ne s'intéresse plus à leurs propos et à leurs actes ; les ministères peuvent tomber, le pays regarde et ne s'étonne pas.

Les plus effroyables accusations de tripotages et de dilapidations peuvent être lancées par certains républicains contre certains autres républicains, le pays ne s'émeut pas, tellement il lui paraît désormais naturel et logique qu'un pareil régime produise de pareils gouvernants.

On parle sur un ton d'indifférence et de dédain de toutes ces crises et de tous ces scandales ; nul ne paraît surpris et chacun n'est préoccupé que d'un souci : quand et comment tout cela finira-t-il ?

La fin, on l'attend ; les plus ardents

y sont résignés, les plus timides la réclament.

La République en France n'est plus une horde de barbares qui impose son pouvoir par la force, c'est un campement de bohémien honteux, dont le pays est prêt à demander l'expulsion pour cause d'intérêt national et de salubrité publique.

Tel est l'état d'esprit que tout le monde constate. Les politiciens peuvent affecter de ne pas le comprendre, il n'est pas un bon Français à l'esprit clairvoyant et sincère qui ne l'éprouve et ne l'avoue.

CHARLES DUPUY.

LA SÉANCE DE JEUDI

La séance d'avant-hier à la Chambre n'a pas abouti à la chute du ministère, mais elle n'a été exempte pour lui ni de rigueurs, ni d'humiliations. La conversion a été votée par 265 voix contre 169 ; en apparence ces chiffres constituent un succès ; si au contraire on analyse la discussion et les scrutins qui ont précédé le vote d'ensemble, on voit que l'article permettant l'emprunt déguisé n'a été adopté que par 239 voix contre 223, et que la proposition additionnelle de M. Leydet obligeant le ministère à communiquer à la commission du budget le détail des frais et dépenses de toute nature nécessités par cette opération, a réuni une majorité de 290 voix contre 189. Cette disposition additionnelle équivalait à un vote de défiance, alors surtout que le président du conseil, variant d'une façon singulière dans ses évaluations, avait réduit à deux millions, puis à quinze cent mille francs, la somme des frais primitivement fixée par lui à quatre millions.

La droite s'est divisée, au milieu du gâchis et du tumulte des gauches, et c'est à cette faute que le cabinet a dû ne pas tomber avant-hier. Nous regrettons que la minorité conservatrice ne se soit pas « concentrée ».

Il faudra bien, sous peine d'être complice après avoir été dupe, qu'elle rompe avec des

ménagements que l'attitude du ministère ne justifie pas et que le pays n'hésite point à blâmer, car le pays est las des finesses parlementaires cousues avec du fil rouge.

Ce n'est, du reste, qu'une fraction qui a cru pouvoir venir en aide au ministère par le vote ou par l'abstention. Nous constatons avec satisfaction que MM. Keller, de Larochefoucault, duc de Doudeauville, de Cazenove de Pradine, de Baudry d'Asson, et une grande partie des droites, notamment la députation de Maine-et-Loire, ont refusé au gouvernement tout témoignage d'approbation.

Le Moniteur et le Français

Le Français, qui vient de disparaître, avait été fondé au mois d'août 1868. Le Moniteur universel, qui l'absorbe, paraît avec un article programme de son directeur politique, M. O. Depyre, qui dirigeait hier le Français. Le programme du nouveau journal sera la défense et le développement des idées exposées dans les Instructions royales de M. le Comte de Paris. Voici comment M. O. Depyre expose ce programme :

« C'est par un retour librement voulu au principe qui fit autrefois sa prospérité et sa grandeur, que la France retrouvera ce que la République est impuissante à lui donner. La Monarchie peut seule rendre au pays le repos, la sécurité, la confiance en lui-même, tout ce qui lui manque pour reprendre le cours de ses nobles destinées. Mais c'est au milieu d'un monde nouveau, où la tradition doit s'accorder avec les besoins du présent, que la Royauté est appelée à faire son œuvre de délivrance et de salut. En exposant d'une main si virile ce que serait la Monarchie nationale, en disant au pays comment il voudrait régner, le jour où la France voudra qu'il règne, Monsieur le Comte de Paris a montré combien il y avait d'heureuse souplesse dans un principe qui, sans rien perdre de sa force séculaire, peut s'adapter aux différentes transformations qui se sont opérées dans les Etats modernes... »

53 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Le Saint-François pénétrait entre les barques et, guidé d'une main sûre par File-à-Voile et l'Islandais, il alla prendre place entre le Cormoran et le Saint-Guénolé.

Au même instant, le vieux Michel se dressa tout debout et saisit sa carabine.

Ses narines se dilatèrent, ses yeux s'ouvrirent et, de sa main gauche, il streignit le bras de Lutscher.

Qu'avait-il vu ?

A sa gauche, à trois pas à peine, sur le Cormoran, un petit homme portant toute sa barbe, alignait des troncs d'arbres.

C'était Rouget le braconnier !

L'œil perçant du vieux Michel l'avait reconnu de suite, en dépit de sa barbe et de son costume de matelot.

Ainsi, du premier coup, l'homme qu'on cherchait en vain depuis si longtemps, celui qui semblait défer toutes les recherches de la justice et que le brigadier de Durtal était venu reconnaître de si loin, était là, sous sa main.

Il se pencha à l'oreille de son collègue :

— C'est lui, murmura-t-il, d'une voix qui n'était qu'un souffle. Ne bougez pas, il est à nous !

Mais au même instant, Lutscher poussa un cri sourd qu'il ne put retenir.

A sa droite, sur le Saint-Guénolé, le brigadier de Châteaubriant venait d'apercevoir Jean Beauregard.

— Voici l'autre, dit-il à son tour.

— Silence !

La scène fut rapide et soudaine.

Au moment où File-à-Voile attachait l'amarre et où les deux gendarmes se disposaient à enjamber le parapet et à sauter, l'un sur le Cormoran, l'autre sur le Saint-Guénolé, l'Islandais cria de sa voix de stentor :

— Eh ! bonjour, Jean Bourdain et Louis Raimbault. Toujours au travail !

— Toujours ! répondit Rouget en se relevant.

Au même instant, ses yeux rencontrèrent les yeux étincelants du vieux Michel, et ce fut pour lui comme une apparition.

Mais, sans pousser un cri, sans répondre aux appels de l'Islandais, sans calculer les obstacles, pris d'une terreur folle, il sauta du Cormoran sur le port, passa à un mètre du brigadier qui avait déjà la jambe gauche de l'autre côté du parapet, et s'enfuit comme un trait vers le haut du port.

Beauregard en fit autant en reconnaissant

Lutscher et se précipita dans une ruelle avant que le brigadier de Châteaubriant eut mis le pied sur la jetée.

Aussitôt, le vieux Michel, voyant échouer son plan, reprit ses moyens ordinaires :

— Arrêtez-les ! cria-t-il, au nom de la loi, arrêtez-les !

En même temps, il courut comme un carf, avec son camarade Lutscher, dans la direction qu'avait prise Rouget, qu'on voyait encore à cinquante ou soixante mètres.

Quelques gendarmes de l'île, et notamment le brigadier Vivien, vinrent aussitôt prêter main forte au vieux Michel et se mirent, eux aussi, à courir après le fugitif en poussant de grands cris, comme s'ils avaient cru l'effrayer.

— Arrêtez-le ! arrêtez-le !

A ce bruit étrange, la mère Plumeau, plumant une bécaassine, sortit du logis et aperçut son pensionnaire qui détalait de toute la vitesse de ses jambes.

L'oiseau lui tomba des mains :

— Jésus, mon Dieu, murmura-t-elle, qu'est-il donc arrivé ? Un si bon homme !

Le père Batifoulier, plus gros, plus rond, plus rouge que jamais, allongea sa tête en boule au-dessous de sa porte basse :

— Ah ! ça, la mère Plumeau, que se passe-t-il donc chez vous ?

— Mais, monsieur Batifoulier, répondit aigrement la vieille un peu piquée, il ne se passe rien chez moi !

— Pourquoi les gendarmes courent-ils donc si nombreux après votre locataire ?

— Est-ce que je le sais, moi ? C'est la justice, ça ne me regarde pas, ni vous non plus.

Quant aux marins, ils étaient stupéfaits et ne pouvaient pas comprendre pourquoi les deux gendarmes qui venaient d'arriver avaient voulu arrêter ce Jean Bourdain et ce Louis Raimbault, qu'ils avaient toujours vus si laborieux et si rangés, ni pourquoi ceux-ci, à la seule vue des brigadiers, avaient pris la fuite avec tant d'empressement.

— Il y a quelque chose là-dessous, dit File-à-Voile en revenant à l'arrière.

— Pour sûr, dit l'Equateur.

— Ils étaient pourtant si sages, reprit l'Islandais.

— Si bons travailleurs !...

— Si économes !...

— Si exacts !...

— Si gais !...

— Que voulez-vous ? Dans la justice, il y a toujours des affaires comme cela ; on ne sait jamais si ça ne vous arrivera pas, un jour ou l'autre...

Seul, Certabat comprenait tout, et, triste, rêveur, il murmurait entre ses dents :

— Je le leur avais bien dit, pauvres diables !



» La Monarchie conservant du passé le principe immuable à l'abri duquel s'est faite pendant de longs siècles notre histoire nationale, et l'accommodant aux institutions d'une société rajeunie, assurant au pays un gouvernement qui sache respecter tous les droits, où la liberté ne soit pas l'anarchie, où l'autorité soit la force sans être le despotisme, où tout le monde soit contenu et où personne ne soit opprimé, un gouvernement appelant à l'œuvre commune tous les mérites et dont l'avènement soit le triomphe de la France, et non le triomphe d'un parti écrasant tous les autres;

» Voilà le principe et voilà le programme. Dans ce principe et dans ce programme, il y a une puissance incomparable; mais il faut que cette puissance, surtout dans un pays où tant de révolutions ont passé, soit représentée par un homme et une volonté. L'homme et la volonté, le pays sait où les trouver. Celui qui, dans un aussi noble langage, s'est appelé « le premier serviteur de la France » est prêt à être « le roi de tous. »

» La France voudra qu'il le soit. »

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

On lit dans la France nouvelle :

« Nous nous trouvions en province lorsqu'a éclaté l'affaire des décorations et lorsqu'ont été divulguées les affaires Wilson. Nous avons donc pu recueillir le sentiment vrai du pays sur ces scandales et sur le régime qui les a logiquement produits. Un cri d'indignation a répondu à la nouvelle de ces turpitudes, et l'honneur français l'a emporté sur tous les calculs républicains, à l'aide desquels les parlementaires des gauches essaient aujourd'hui même de « concentrer » l'enquête, qui se poursuivra sans eux et malgré eux.

» Venant au lendemain des Instructions de Monsieur le Comte de Paris, ces scandales en sont le commentaire indirect. Ils montrent combien était opportune la parole du Prince qui n'a d'autre fortune à refaire que celle de la France, selon la patriotique déclaration de son glorieux prédécesseur dans la garde du dépôt du droit monarchique.

» Il était nécessaire de faire entendre à la patrie honteuse des abjections dont la République lui inflige le spectacle jusqu'ici impuni le langage calme et élevé du droit méconnu.

» Monsieur le Comte de Paris a voulu se mettre face à face avec la France; à elle qui voit ce qu'est la République il a dit avec une franchise courageuse ce que sera la Monarchie, gouvernement d'autorité légitime, de liberté honnête, de pacification religieuse et sociale, d'économie sage, et qui, au dehors comme au dedans, saura commander le respect.

» C'est sur ce programme que se fera la concentration nationale, au jour prochain — nous l'espérons — de la conversion politique. Cette concentration sera bienfaisante

que tôt ou tard ils seraient repris !

Pendant ce temps, tous les gendarmes s'étaient joints au vieux Michel et, abandonnant la piste de Beauregard qui avait disparu, couraient à la poursuite de Rouget.

Près du brigadier de Durtal étaient Lutscher et Vivien, et, derrière eux, quatre ou cinq gendarmes de la ville qui étaient sortis de leur caserne.

Alors commença une véritable chasse à l'homme. Rouget volait plutôt qu'il ne courait, traversant la ville et les faubourgs pour gagner la campagne. Mais les gendarmes couraient presque aussi vite que lui; le vieux Michel, en dépit de son âge, était à leur tête avec son collègue.

Les passants et les paysans, surpris de cette course singulière, s'arrêtaient un instant, mais nul d'entre eux n'essayait d'arrêter le fugitif. Bientôt Rouget se jeta, à travers champs, cherchant quelque obstacle qu'il put mettre entre lui et les gendarmes.

Un instant, il crut l'avoir trouvé dans un tas énorme de bois aligné devant lui, et qui s'élevait à plusieurs mètres de hauteur.

D'un bond, et sans efforts, il s'élança, sauta par dessus l'obstacle et disparut.

Le vieux Michel poussa un cri :

— A droite et à gauche, passez vite !

Obéissant à cet ordre, les gendarmes tournèrent le tas de bois, et un peu plus loin, à près de cent

et cette conversion sera plus salutaire que la conversion financière. »

### L'INCIDENT DE LUNÉVILLE

Le conseil de guerre du 6<sup>e</sup> corps a acquitté six cavaliers du 7<sup>e</sup> dragons, dans l'affaire relative aux dégradations commises sur les statues de la promenade du Bosquet, à Lunéville.

Le cavalier Delduc a été condamné à seize francs d'amende.

M. WILSON. — On a remarqué et commenté, jeudi, l'absence de M. Wilson à la Chambre des députés.

Renseignements pris, le gendre du Président de la République serait souffrant depuis quelques jours et aurait dû même garder le lit.

### L'AFFAIRE CAFFAREL

Le général Caffarel doit passer le 7 courant, avec ses coaccusés, en police correctionnelle.

Avant le procès, il y avait une formalité à remplir.

Personne n'ayant osé aviser le général de la décision du conseil de l'Ordre le rayant des cadres de la Légion d'honneur, il avait conservé la rosette rouge à sa boutonnière.

On espérait toujours qu'il l'enlèverait de lui-même, et qu'il ne voudrait pas comparaître ainsi devant le tribunal. Mais le moment approchant, il a fallu l'avertir, et M. le procureur général a chargé de cette difficile mission M. Lalmand, commissaire aux Délégations judiciaires, à qui recommandation a été faite de la remplir avec tous les ménagements possibles.

M. Lalmand s'est rendu à la Conciergerie, et sur sa demande, le directeur a fait appeler M. Caffarel dans son cabinet.

Nous lisons dans la Figaro :

« Le général est arrivé, conduit par un gardien. Il était, comme d'habitude, très calme, très froid même. Après avoir salué le directeur et le commissaire, il est resté debout, attendant qu'on lui fit connaître la raison pour laquelle on l'avait demandé.

M. Lalmand s'est avancé vers lui, un peu embarrassé, et lui a dit :

— Général, je suis chargé d'une pénible mission près de vous. J'ai à vous lire le décret du Président de la République par lequel vous êtes rayé des cadres de la Légion d'honneur.

Le général est devenu très pâle. Un frémissement nerveux a agité ses mains et il a murmuré :

— Comment... je ne comprends pas...

M. Lalmand, pour toute réponse, a lu le décret.

— Oh ! disait à demi-voix le général, ce n'est pas possible ! Non, ce n'est pas possible...

Et au moment où le commissaire termi-

mètres, ils aperçurent Rouget qui se reposait un instant.

— Vite, vite, cria Lutscher, le voilà !

Le brigadier s'élança de nouveau, et Rouget repartit, se dirigeant vers le bois de chênes et vers la côte.

Quelques minutes après, il disparaissait derrière les troncs d'arbres.

— Écartez-vous, commanda le vieux Michel, qui se crut revenu aux forêts du Maine.

Tout à coup, les gendarmes qui couraient à droite firent entendre de grands cris :

— Voici l'autre, voici l'autre !

— C'est bon, répondit Michel, suivez-le et arrêtez-le.

Lutscher se dirigea de ce côté.

— C'est mon affaire, dit-il. Je connais Beauregard.

La troupe entière entra dans le bois, en formant un large demi-cercle.

(A suivre.)

### Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 6 novembre,

MATINÉE A 1 HEURE 1/2

Notre-Dame de Paris, drame à grand spectacle; 14 tableaux.

LE SOIR

Faust, grand opéra en 4 actes, de Ch. Gounod.

naît sa lecture, il a eu un mouvement en arrière si accentué, qu'on a cru qu'il allait tomber à la renverse, et que le directeur et le gardien ont étendu la main pour le retenir.

Mais il a fait un effort sur lui-même et il a repris :

— Je suis resté froid devant mon arrestation, j'ai supporté avec calme toutes les accusations qu'on a accumulées sur ma tête, sachant qu'elles finiraient forcément par tomber d'elles-mêmes devant la justice. Mais cela, c'est trop, c'est trop !

Il y a eu alors un moment de silence que personne n'osait rompre. C'est encore le général qui a pris la parole le premier.

— Et, est-ce vous, monsieur le commissaire, qui allez m'arracher mon ruban ? Vous a-t-on aussi chargé de me dégrader ?

— Non, général, enlevez-le vous-même. Portant la main droite à la boutonnière de sa redingote, le général a saisi la rosette, et d'un geste brusque l'a violemment arrachée.

— Je l'avais pourtant bien gagné !... a-t-il dit, tandis que deux grosses larmes coulaient sur ses joues.

Et, après l'avoir regardée une minute, il l'a mise dans sa poche.

Encore un nouveau silence.

— Est-ce tout ce qu'on voulait ? a demandé M. Caffarel au bout d'un instant.

Le directeur a fait un signe affirmatif. D'un pas lourd, automatique, le prisonnier a alors regagné sa cellule, suivi par le gardien presque aussi impressionné que lui.

Depuis ce moment, le général n'a plus prononcé une parole. Quelle que puisse être la condamnation qui le frappe, elle lui sera moins douloureuse que cette exécution à huis clos. »

### LE PROCÈS HILLAIRAUD

Le procès d'Hillaud, l'assassin de Bazaine, a commencé mercredi 3 novembre, à Madrid.

Hillaud, habillé de noir, avait une tenue très convenable.

Plusieurs fois cependant il a donné des preuves de son exaltation.

Lorsqu'il a vu entrer Bazaine, il s'est levé, son visage s'est décomposé, et il a crié : *Anathème au traître !*

Dans son interrogatoire, Hillaud a avoué que depuis de longues années il méditait de tuer Bazaine, mais qu'il ne s'y est décidé que lorsqu'il a entendu Bazaine lui dire, en parlant de la guerre de 1870, qu'après tout l'Alsace et la Lorraine étaient à moitié allemandes et qu'il avait été impossible de prolonger la lutte avec les dernières levées, qui avaient plus envie de se sauver que de se battre.

Hillaud dit qu'après ces paroles il vit rouge, qu'il tira son poignard et frappa.

Bazaine, qui s'appuie sur deux béquilles, est le premier témoin entendu.

A la question posée par le président :

Quelle est votre profession ? Il répond vivement :

— Ancien militaire !

D'une voix sourde, il relate la scène de l'attentat et avoue qu'il a parlé de la France et de la guerre à Hillaud.

Les dépositions des autres témoins ont été peu importantes.

Le président a demandé aux six médecins chargés depuis le mois de juin d'examiner l'état mental d'Hillaud s'ils étaient unanimes sur leur conclusion à l'irresponsabilité de l'accusé.

Sur leur réponse affirmative, le président les a priés de désigner l'un d'eux pour exposer leur rapport.

Le ministère public a cherché à faire dire aux médecins que la folie d'Hillaud n'était qu'occasionnelle et intermittente. Mais ceux-ci ont maintenu formellement leurs conclusions.

Avant-hier ont eu lieu le réquisitoire et la plaidoirie.

Voici d'autres détails donnés par une dépêche de Madrid :

Dans l'interrogatoire, le procureur du roi demande à Hillaud :

— Aviez-vous l'intention de tuer Bazaine ou simplement de le blesser ?

— Je voulais le tuer.

Son défenseur a demandé à Hillaud :

— Avez-vous eu quelques visions avant le crime ?

— Oui, Dieu m'est apparu, il a parlé à

ma conscience et m'a ordonné de venger l'Alsace-Lorraine.

— Aviez-vous vu Bazaine ?

— Jamais, je le connaissais seulement par ses actes.

— Avez-vous communiqué vos projets à quelques personnes ?

— Seulement à Sarah Bernhardt par quelques paroles écrites dans un livre, mais elle ne m'a pas répondu.

A ce moment Bazaine entre appuyé sur le bras d'un domestique, il marche avec une béquille.

L'accusé crie : « Anathème sur le traître ! » Les huissiers sont obligés de retenir Hillaud qui veut se précipiter sur Bazaine.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 novembre.

Les cours de nos rentes sont plus fermes par suite du vote de la Chambre relativement à la conversion du 4 1/2 0/0 en 3 0/0. On a coté comme suit : 3 0/0, 82 ; 4 1/2 0/0, 107 45.

L'action du Crédit Foncier cote 1,393. Les obligations des diverses séries sont toujours très demandées, notamment les foncières et communales de 1879 et 1880 qui sont encore à 480 et 485 et permettent ainsi aux acheteurs de compter sur une hausse certaine, le cours de 500 allant être rapidement acquis.

La Société Générale est très ferme à 452,50. La ratification du traité de la société au sujet des douanes du port de Callao va avoir une heureuse influence sur les cours qui vont atteindre les environs du pair.

La Banque d'Escompte se négocie à 470. La fermeté de ces titres est due en grande partie aux intérêts de la société dans les fonds italiens et notamment dans les Méridionaux.

Les Dépôts et Comptes courants cotent 608,75. La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont un bon mouvement d'affaires et donnent lieu à des transactions suivies.

L'action de Panama s'échange à 345. Le groupe des diverses obligations est très soutenu.

Le marché des actions de chemins de fer est calme. Les obligations sont à leurs plus hauts cours.

### Nouvelles militaires.

On mettra en distribution prochainement dans les corps de troupe, à raison de vingt grammes par ration, un produit nouveau dit croquettes de pommes de terre à la peptone de viande, destiné à remplacer le potage.

Cette innovation constituerait, selon le rapport d'une commission médicale, une grande amélioration dans le régime alimentaire du soldat.

### LES CORPS DES CADETS EN SUISSE

Il existe, en ce moment, 47 corps de cadets en Suisse. Ils se répartissent entre les cantons de Zurich, Berne, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle, Appenzel, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Vaud. Ils comptent 5,503 hommes, dont 232 officiers, 827 sous-officiers, 3,982 soldats, 217 tambours, 215 clairons. Ils disposent de 4,880 fusils, 24 canons et 164 arbalètes.

### ÉCOLES D'APPLICATION EN SUISSE

Le département militaire fédéral a établi, cette année-ci (pour la première fois), à Thun, deux Ecoles centrales pour les lieutenants et les sous-lieutenants de toutes armes. Le premier cours, qui a eu lieu au printemps, comprenait 78 officiers; le 2<sup>e</sup>, qui se terminera le 4<sup>e</sup> novembre, en comprend 88.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

AVIS. — Le Maire de la ville de Saumur a l'honneur de prévenir les contribuables que le rôle des contributions personnelle-mobilière et des patentes de la ville de Saumur, pour l'année 1886, est déposé à la Mairie (bureau des contributions), où les intéressés pourront en prendre connaissance jusqu'au 15 novembre courant, et remettre au Maire leurs observations s'il y a lieu. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 novembre 1887. Le Maire, J. COMBIER.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 3 novembre. — Scrutin sur la prise en considération de l'amendement de MM. Daynaud et d'Aillières, repris par MM.



Pichon, Millerand et Amagat (conversion des rentes).

Ont voté pour : MM. Berger, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Terves.

N'ont pas pris part au vote : MM. Chevalier, Fairé, Merlet, de Soland.

La Chambre n'a pas adopté.

— Scrutin sur l'ensemble du projet de loi concernant la conversion des rentes.

Tous nos députés ont voté contre, excepté M. Fairé qui n'a pas pris part au vote.

La Chambre a adopté.

### Pétition au Conseil Municipal DE SAUMUR

Il circule en ce moment, dans la ville, une pétition qui a pour but de demander au Conseil municipal de faire des démarches pour obtenir une diminution sur le prix du gaz.

Cette pétition, dont voici le texte, ne manquera pas d'être couverte d'un grand nombre de signatures :

« Les soussignés, tous abonnés au gaz de Saumur, ont l'honneur d'exposer à MM. les membres du Conseil municipal que, sachant qu'il est question en ce moment de conclure un renouvellement de traité avec M. le Directeur du gaz, ils protestent contre l'intention d'une partie des membres du Conseil, qui demandent de faire éclairer gratis les rues de la ville par M. Stears ;

« Attendu que cet éclairage se fera au détriment des abonnés du gaz ; qu'il est tout naturel que, si M. Stears abandonne vingt-cinq mille francs que la Ville lui paie actuellement par an, c'est parce qu'il sait que cette somme lui sera remboursée en détail par chaque consommateur, en calculant le prix de vente du gaz à une limite plus élevée que celle que les consommateurs peuvent espérer, car il y ajoutera la somme de vingt-cinq mille francs divisée entre chaque abonné suivant sa consommation ;

« Qu'il ne serait pas juste de faire payer l'éclairage public par les seuls consommateurs de gaz, lesquels sont tous commerçants et ont déjà la majeure partie des impôts à leur charge ; qu'il serait beaucoup plus juste de percevoir la somme nécessaire à cet éclairage par un impôt, lequel aurait l'avantage de frapper toute la population, aussi bien les abonnés au gaz que les propriétaires non consommateurs ;

« Attendu que chacun profite de l'éclairage public et qu'il est juste que tous participent à ses frais ;

« Pour ces raisons, les soussignés prient le Conseil de demander :

« Une diminution sur le prix actuel du gaz payé en ce moment trente centimes par les abonnés qui ont un traité avec l'usine et quarante centimes par les autres.

« Ladite diminution s'impose, étant donné les progrès de l'éclairage tant par le gaz que par l'électricité, et ceux qui sont à prévoir dans l'avenir, et devrait amener le prix du mètre cube à vingt centimes.

« Cette diminution pourrait être progressive et s'échelonne jusqu'à la fin du traité à passer.

« Un prix spécial réduit devrait être consenti pour le gaz servant à l'industrie et au chauffage, car ces genres de consommation tendent à augmenter beaucoup la production de l'usine et les bénéfices qui en résultent.

« Dans la pensée des pétitionnaires, le nouveau traité doit amener des concessions de la part du propriétaire actuel, et ces concessions doivent profiter et au budget de la Ville et aux abonnés ; au budget de la Ville, dans ce sens que la Ville peut réclamer et obtenir, pour le même prix qu'elle paie actuellement, un supplément de lanternes pour les quartiers dépourvus ou dont l'éclairage est insuffisant ; aux abonnés, par une forte diminution sur le prix du gaz.

« Les soussignés espèrent que MM. les membres du Conseil reconnaîtront la justice des motifs invoqués dans la présente pétition, et qu'ils voudront bien la prendre en considération. »

« Dans le cas où la municipalité ne tenant pas compte de la demande des pétitionnaires, si elle persistait et obtenait l'éclairage public gratuit soit par convention dans le traité ou par tout autre moyen détourné ;

« Attendu que le résultat sera toujours une augmentation dans le prix que les abonnés devraient payer ;

« Les soussignés s'engagent à éclairer à la lumière électrique leurs magasins ou établissements quelconques, aussitôt que l'installation de cet éclairage fonctionnera dans de bonnes conditions à Saumur, et à condition toutefois que cet éclairage, à lumière égale, ne revienne pas plus cher que celui du gaz, calculé à vingt-cinq centimes le mètre cube. »

### CONSEIL DE GUERRE DE TOURS

Audience du 3 novembre 1887.

M. Henri Péronka, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de spahis, né à Paris, détaché à Saumur comme élève-officier, s'est absenté illégalement pendant plus de 3 mois.

Devant le conseil, le prévenu donne pour excuse qu'ayant eu des embarras d'argent en Algérie avec un usurier, et sachant qu'un conseil d'enquête allait être nommé, il perdit la tête et partit en Belgique.

On entend deux témoins qui confirment les faits relevés par l'accusation.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, Péronka est condamné à 6 mois de prison et à la destitution.

M. de Wangen, le sous-officier qui a été blessé dans l'affaire de Vexincourt, n'est pas encore entré en convalescence.

Grâce à mille précautions, il a supporté aussi heureusement que possible le trajet de Luvigny à Nancy, mais il ne peut quitter le lit, et les souffrances causées par les nerfs brisés et froissés rendent son état très douloureux.

### TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Mardi soir, le train express 92, partant de Thouars, vers 10 heures du soir, et se dirigeant sur Paris, a tamponné, entre Thouars et Brion, sur le territoire de la commune de Louzy, une pierre en silex, du poids approximatif de 30 kilogrammes, qui avait été placée là dans le but d'occasionner un déraillement.

Le train qui, en cet endroit, suivait une pente très inclinée, avait acquis une si grande vitesse, qu'en arrivant sur l'obstacle, le chasse-pierres de la machine fut brisé. Néanmoins, la pierre fut rejetée sur le côté, et le déraillement ne se produisit pas. Le mécanicien et le chauffeur seuls ressentirent une forte secousse.

Une enquête est ouverte.

### ANGERS.

La variole. — La Petite France reçoit de l'administration des Hospices une lettre qui contient des renseignements sur l'épidémie de variole à Angers :

« Depuis le commencement de l'épidémie, 176 malades atteints de variole sont entrés à l'hôpital et ont été soignés dans le quartier spécialement affecté aux contagieux. Sur ces 176 malades, 140 sont venus de la ville et 27 de l'hospice ; 21 sont décédés ; 14 de la ville et 7 de l'hospice. Il reste actuellement en traitement 41 varioleux : 32 de la ville et 9 de l'hospice.

« L'isolement des varioleux étant complet, il est plus que probable que les quelques vieillards atteints ont contracté la variole en ville, dans leurs familles, où ils se rendent chaque dimanche. »

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche dernier, à la réunion des actionnaires de l'Association artistique qui s'est tenue au cercle du Boulevard, M. Jules Bordier, président, après avoir rendu compte de la situation financière de la Société, a donné un résumé des projets artistiques de la saison, qui promet d'être particulièrement brillante.

Les prochains concerts seront donnés avec les concours d'artistes de talent. Ce sera d'abord M<sup>lle</sup> Levallois, violoniste ; ensuite un Festival en l'honneur de Mozart, avec M<sup>lle</sup> Boisdin-Puisais, l'éminente cantatrice, et M. Delvoys, le remarquable baryton de notre théâtre, puis la première audition d'une symphonie de Paul Lacombe, puis un concert extraordinaire avec M<sup>lle</sup> de Grandval, Roger-Mielos et M. Anguez.

Viendront ensuite M. Philippe, pianiste, et M<sup>lle</sup> Philippe, cantatrice, puis M. Penavaire, compositeur, et M<sup>lle</sup> Carol-Vincent. M. le président annonce comme principale solennité artistique de l'hiver la bonne nouvelle d'un Festival en l'honneur de Gounod, sous la direction de l'illustre Maître

lui-même. Il espère, en outre, la visite de MM. Massonet, Lalo et Guirand.

Angers-Musical annonce que prochainement le théâtre de Lille doit monter *Nadia*, opéra de M. Jules Bordier.

### TOURS.

Dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, M. Jules Delahaye a consacré à M. Albert Renard, ancien directeur de l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, une touchante notice, dans laquelle il fait connaître la fin douloureuse de ce jeune écrivain. Elle se termine ainsi :

« Un jour vint où il fut de trop, où on le lui dit. Oubliant que cette heure-là sonne toujours dans la vie de tout homme qui pense et fait quelque chose, il se désola.

« Un autre jour vint où, après avoir éprouvé jusqu'à la lie ce qu'on est convenu d'appeler l'amitié politique, il pressentit la faim et entrevit je ne sais quel déshonneur. Alors ne voulant plus recourir davantage à la charité d'un grand homme de bien, qui, seul, bien que n'étant point de son parti, avait compris et soulagé sa misère, comme il en a soulagé tant d'autres, le désespoir le prit : il s'avoua vaincu. Plutôt que de tendre la main, plutôt que de se révolter et de se plaindre — il était aussi doux que fier — il vint nous apporter le touchant adieu qu'on lira plus bas, adressé à ses « amis » et à ses anciens lecteurs ; puis, dans une heure de folie, après avoir écrit à une parente : « Puisque je les gêne, je m'en vas ! », il alla se pendre... Dieu, qui lui a retiré la raison, lui pardonnera sa fin.

« Puisse-t-il le pardonner aussi à ceux qui, comme tant d'autres, ont cru que ce journaliste, sans fortune et sans méchanceté, était un de ces instruments que l'on peut briser quand ils ne servent plus ; un de ces ouvriers qu'il faudra affamer parce qu'ils mangent trop souvent ; un de ces honnêtes et fidèles serviteurs qu'il faut déshonorer dès qu'ils ont acquis par leurs services tout l'honneur qu'ils méritent. Puisse la pensée de ce pauvre pendu ne troubler jamais la digestion d'aucun millionnaire. — JULES DELAHAYE. »

Les obsèques de M. Albert Renard ont eu lieu, mardi, en l'église de la Ville-aux-Dames, près Tours. De nombreux amis, presque toute la presse de Tours, sans distinction de parti, et une partie de la population de la Ville-aux-Dames ont rendu les derniers devoirs à notre malheureux confrère.

Dimanche a eu lieu à Tours l'inauguration du monument élevé à la mémoire de trois illustres médecins, enfants de la Touraine, Bretonneau, Velpeau et Trousseau.

A cette occasion, les docteurs Brouardel, Desprès, Labbé, Guyon, Peter, Constantin Paul, Damascino, etc., étaient venus de Paris à Tours, où chacun d'eux a prononcé un discours.

Un grand nombre de médecins et de notabilités du département d'Indre-et-Loire assistaient à la cérémonie, qui, malgré une pluie battante, avait attiré une foule considérable.

Le monument s'élève sur le square de l'archevêché, il représente la Touraine couronnant ses enfants.

### Distinguons !

L'homme ne vit pas seulement de ce qu'il mange, mais de ce qu'il digère. Il n'y a pas un seul remède qui soit si souvent employé et avec autant de succès dans les maladies d'estomac que les Pilules Suisses :

Saint-Arroman (Gers), le 2 août 1887. — Depuis très longtemps je souffrais de points de côté, de maux de tête et de gêne dans la respiration ; en outre, l'appétit était nul. Depuis que je prends vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis complètement guéri ; j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. JEAN-MARIE LASBAS. (Sig. lég.)

Une jolie Prime, donnée gratuitement par les pharmaciens, est l'Almanach des Pilules Suisses, 64 pages illustrées, bons mots, agréables passe-temps, l'art de lire dans la main, etc., etc.

### VILLA PLAISANCE

Dimanche 6 Novembre

Clôture du Concours de Tir et Distribution des Prix.

De 2 heures à 5 heures, Grand Concert donné par des artistes de Paris.

### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Province de Santa-Fé

BANQUE DE CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE DE SANTA-FÉ

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

### ÉMISSION PUBLIQUE

De 49,700 obligations foncières de 504 fr. 6 0/0, au porteur, remboursables en 33 ans avec faculté d'anticipation.

INTÉRÊT ANNUEL, Garanti par le Gouvernement de Santa-Fé, 30 fr. 24, payables par trimestres, à Paris, Londres, Anvers et Bâle.

Le produit de l'emprunt est destiné à des prêts hypothécaires en premier rang ne pouvant dépasser 50 0/0 de la valeur des biens grevés qui demeurent le gage spécial des obligataires (loi du 11 octobre 1886).

### Prix d'Émission : 455 Francs

(JOUISSANCE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1887)

PAYABLES : En souscrivant... 55 Francs.

A la répartition... 400 Francs.

Contre livraison des titres définitifs

Ce qui fait un placement de 6.70 0/0 l'An

### ON SOUSCRIT LE 15 NOVEMBRE

Directement ou par Correspondance

A Paris : Banque Russe et Française, 4, rue Auber ; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts. — A Marseille : A ladite Société Marseillaise. — A Nancy : Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts. — A Bordeaux : MM. A. Lafargue et C<sup>ie</sup>. — Alsace-Lorraine et Epinal : Banque de Mulhouse. — A Anvers : Banque Centrale Anversoise. — Suisse : Bâle, Berne, Saint-Gall, Neuchâtel. Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote à Paris, Anvers et Bâle.

Envoi de prospectus sur demande.

### LEÇONS DE FRANÇAIS, D'ANGLAIS ET DE PIANO

M<sup>lle</sup> FISCHER, brevetée du degré supérieur pour les langues française et anglaise, 49, rue d'Orléans.

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste à Paris, rue de Provence, 66, informe sa clientèle de Saumur qu'il ne sera pas à son cabinet de la rue Saint-Jean le 1<sup>er</sup> lundi de ce mois, étant retenu à Paris ce jour-là par son service à l'École dentaire ; son voyage est donc, par extraordinaire, remis au lundi 14 courant.

### ÉPICERIE GÉNÉRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

### PRIX COURANT DES FROMAGES

Camembert de l'Orne, la pièce.....	0.60
Port Salut..... le 1/2 kilog.....	1.50
Hollande pâte grasse.....	1.00
— croûte rouge.....	1.40
Gruyère de la Comté.....	0.90
— suisse Emmenthal.....	1.20
Roquefort.....	1.60

### Infatigable ! Inoffensif !

### ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CRÉDEVERGNE (30, rue de la Tonnelière). Prix : 3 francs.

### LISEZ TRIBOULET

### Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 7 Novembre 1887,

Grand succès de l'Ambigu

### LE FILS DE PORTHOS

Drame nouveau à grand spectacle, en 5 actes et 14 tableaux, d'après le roman de M. Paul Mahalin, par M. Emile Blavet.

TABLEAUX : 1<sup>er</sup>, l'Auberge du Héron d'or ; — 2<sup>e</sup>, le Coche de Nantes ; — 3<sup>e</sup>, la Terrasse de Saint-Germain ; — 4<sup>e</sup>, A la Bastille ; — 5<sup>e</sup>, le Jeu de la Reine ; — 6<sup>e</sup>, la Diplomatie d'Aramis ; — 7<sup>e</sup>, le Départ des Bombardiers ; — 8<sup>e</sup>, le Camp de Créqui ; — 9<sup>e</sup>, la Pêche aux Français ; — 10<sup>e</sup>, l'Escalade ; — 11<sup>e</sup>, la Prise de Fribourg ; — 12<sup>e</sup>, le Retour de Joël ; — 13<sup>e</sup>, le Coup de Porthos ; — 14<sup>e</sup>, Vive la France !

Quatorze chevaux ; quatre-vingts figurants ; mise en scène conforme à celle de Paris.

Au 7<sup>e</sup> tableau : *Le coup de l'étrier*, chanté par M<sup>lle</sup> Carré, M<sup>lle</sup> Sabin, Molizier et Valetti.

Au 11<sup>e</sup> tableau : *Entrée des Français à Fribourg*, infanterie, cavalerie, etc.

La Marche de l'Entrée des troupes sera exécutée à cheval par la Fanfare de l'École de cavalerie

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire  
à La Flèche,  
successeur de M<sup>e</sup> MARTIN.

**A VENDRE**

A l'amiable ou par adjudication fixée,  
En l'étude de M<sup>e</sup> Germain, notaire,  
Le dimanche 20 novembre 1887,  
à 2 heures de l'après-midi,  
En totalité ou par lots.

**LAUNAY-PION**

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT  
Et contenant à une industrie,  
Sise à La Flèche, à 500 mètres de  
la gare, près la route de Baugé,  
Comprenant : Maison de maître,  
closerie, bâtiments divers, servitudes,  
cours, issues, allées, jardins, vivier,  
doux, prés et terres labourables.  
Le tout en un seul tenant, conte-  
nant environ 6 hectares.  
Mise à prix : 25,000 fr.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire  
à La Flèche. (744)

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à  
Saumur, rue Beaurepaire, 17.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue du  
Marché-Noir, n° 13.  
Composée de deux corps de bâti-  
ments, l'un sur la rue, élevé sur cave,  
de deux étages, avec grenier au-  
dessus;  
L'autre corps de bâtiment, élevé  
sur cave, d'une cuisine, chambre et  
grenier au-dessus. — Cour entre les  
deux bâtiments.  
Facilité de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire  
à Saumur. (745)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance au premier  
novembre 1889,

**LA MÉTAIRIE DE LA CHARRIÈRE**

Sise commune de Saint-  
Martin-de-la-Place,  
Contenant environ 14 hectares  
89 centiares,  
Actuellement exploitée par les époux  
Deslandes.  
Pour tous renseignements et traiter,  
s'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> RUAULT, notaire à La  
Gacilly (Morbihan).

**RESSOURCE & ESPOIR des Pays phylloxérés**

Cidre de Bretagne

**A VENDRE**

DEUX

**BELLES PROPRIÉTÉS**

L'une de 35 hectares, avec château;  
l'autre de 300 hectares.  
Les deux très bien plantées de pommiers.  
Belles prairies.  
S'adresser à M<sup>e</sup> RUAULT, notaire  
à La Gacilly (Morbihan). (732)

**A VENDRE**

Petits Chiens de fantaisie  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**Un Etablissement de Bains**

Bien achalandé,  
Dans une Sous-Préfecture  
de la Sarthe.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

DEUX

**Devantures de Magasin**

S'adresser chez M. LARDÉ.

**A LOUER PRÉSENTÉMENT**

**Maison et Jardin**

Situés à la Croix-Gourdon, commune  
de Saint-Lambert.  
S'adresser à M. DELARUE, rue de  
la Fidélité, 36. (740)

**A LOUER**

DE SUITE

**VASTE MAISON**

Près l'église de Nantilly,  
ÉCURIE ET REMISE  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

En totalité ou par parties

**ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS**

Située rue de la Tonnelle.  
S'adresser à M<sup>e</sup> veuve COUTARD,  
place du Petit-Thouars, Saumur.

**A CÉDER**

1° A TOURS et à NANTES, fonds  
de Plomberie, Lingerie, Lam-  
pisterie, maisons de 1<sup>er</sup> ordre. Pas  
de clientèle à payer.  
2° A NANTES, une Épicerie,  
affaires 200,000 fr. Demi-gros et  
détail. Prix modéré.  
3° A NANTES, un Café Concert,  
recettes 100 fr. par jour. Prix modéré.  
S'adresser à M. LUTAUD, rue de la  
Fosse, 30, à Nantes. (766)

**A CÉDER**

A Angers, dans le plus beau  
quartier de la ville,  
Beau Magasin de Bijouterie  
et Horlogerie  
Ball avantageux.  
S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M. PAUL ROBIN, syndic de  
faillites, 36, rue de la Roë. (737)

**A CÉDER UN MAGASIN**

Pouvant être tenu par une dame,  
Près la Poste.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant  
à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à  
80 et 100 francs la barrique;  
Vin rouge nouveau à 80 fr.;  
Vin rouge supérieur à  
100 francs;  
Vin rouge vieux, couleur  
foncée, à 120 francs.  
Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-  
breuse clientèle qu'il reçoit des  
cidres et poirés de première qualité.  
Livraison par barrique et petit fût à  
domicile. Rue Nationale, 18. (799)

**VINS EN GROS**

**DESGUIRAUD ET BOURASSEAU**

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner  
dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.  
VIN BLANC supérieur... 65 fr.  
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des  
vins à haut degré à raison de 30 fr.  
l'hectolitre, pour remonter les vins  
trop faibles pour être transportés ou  
supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres  
d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

**EN VENTE CHEZ M. V. COUÉ**

Photographe, rue d'Orléans, Saumur,

**GROUPES MISSIONS ÉTRANGÈRES**

Grande tenue et petite tenue  
(avec légende).

**Cours de Guitare, de Solfège**

Leçons d'Espagnol

**M. MIGUEL ARAN**

30, rue Saint-Nicolas.

**LA**  
**Réglisse Sanguinède**  
**GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes,  
Faiblesses d'Estomac,  
et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**Offres et Demandes**

M. V. COUÉ, photographe, rue  
d'Orléans, 50, Saumur, demande un  
jeune homme intelligent pour la  
photographie.

ON DEMANDE un jeune homme  
de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper  
d'écritures.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de  
course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une institutrice  
brevetée âgée d'au moins 21 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant  
soigner les animaux et faire le service  
de femme de basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE COLLÈGE DE SAUMUR**  
PRÉPARE AUX  
**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS**  
ET A L'EMPLOI  
**D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte**  
L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>er</sup> Mars  
1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-  
huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer,  
Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

**Tissage mécanique et à la main**  
**TOILES EN TOUS GENRES**  
FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES  
**LOCATION DE BACHES**  
**RÉPARATIONS**  
Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements  
**HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES**  
8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8.  
**Maison N. DOGUEREAU**

**EPICERIE PARISIENNE**  
**Mon IMBERT et Fils**  
33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.  
**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**  
BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75  
— première qualité..... » 90  
— Perle, qualité extra..... 1 »  
— à trous..... » 95  
BOUGIE de l'Etoile..... 1 20  
Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

**LESSIVE-IRIS** LE PAQUET  
0 fr. 35  
Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage  
du linge des bébés.  
La plus économique des Lessives connues.  
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**SANS PALAIS** **DENTS** **NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré.

**CACAO VAN HOUTEN**  
pur et soluble en poudre.  
Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes  
les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.  
**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**  
Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme,  
poûds net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes  
épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-  
Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (287)

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1887.**

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 74	81 95	Est	795 —	795 —	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516 25	518 —
3 % amortissable	84 85	84 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1297 50	1298 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 —	528 50	Est	392 —	392 —
4 1/2 %	102 32	102 35	Midi	1156 25	1158 75	— 1865, 4 %	520 50	520 50	Midi	397 —	399 50
4 1/2 % (nouveau)	107 45	107 40	Nord	1540 —	1540 —	— 1869, 3 %	407 50	409 —	Nord	404 75	408 —
Obligations du Trésor	513 —	510 —	Orléans	1297 50	1297 50	— 1871, 4 %	394 —	392 —	Orléans	402 50	402 —
Banque de France	4250 —	4270 —	Ouest	866 25	868 75	— 1875, 4 %	516 —	516 —	Ouest	396 —	396 —
Société Générale	452 50	452 50	Compagnie parisienne du Gaz	1310 —	1307 50	— 1876, 4 %	515 —	514 —	Paris-Lyon-Méditerranée	394 25	394 50
Comptoir d'escompte	1030 —	1033 —	Canal de Suez	2015 —	2012 50	Bons de liquid. Ville de Paris	521 50	522 —	Paris-Bourbonnais	394 50	394 25
Crédit Lyonnais	565 —	566 25	C. gén. Transatlantique	528 75	528 75	Obligations communales 1870	477 50	479 50	Canal de Suez	584 —	586 —
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1392 50	1390 —	Russe 5 0/0 1870	100 25	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	485 —	485 —	Panama 6 0/0	430 —	433 —
Crédit mobilier	322 50	327 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	380 50	384 —			
Canal Intér.-Panama	253 75	243 75									